

ADIS acteur de la stratégie agricole 2015-2020

*ADIS acteur de la
stratégie agricole
2015-2020*

*Mur/Mur II, un
nouveau dispositif
pour nos communes
mais...*

*PGRI : La Métro dit
non !*

*Permis de
construire :
l'inquiétude d'ADIS
pour ses communes*

*Rayonnement
Métropolitain : Adis
demande une
définition précise.*

Vu dans l'actualité

Le Conseil Métropolitain, a adopté, vendredi 3 avril, une délibération définissant les contours de la stratégie agricole 2015-2020 de Grenoble-Alpes Métropole.

Avec l'élargissement de son territoire au 1^{er} janvier 2014, la définition d'une stratégie agricole devient un enjeu majeur du mandat en cours, alors que 15% de l'espace métropolitain est occupé par l'agriculture. A l'heure où nombre de questions se posent sur l'avenir climatique de la planète, sur l'alimentation de ses habitants ou sur la protection de ses ressources en eau, nous avons la responsabilité de préserver et de valoriser la richesse de nos terres. Cela suppose que nos espaces agricoles soient cohérents et fonctionnels pour que la production puisse s'y épanouir et s'y développer dans l'équilibre de nos territoires.

La stratégie agricole que porte la Métro s'articulera autour de deux objectifs majeurs : **la préservation et la valorisation du potentiel agricole** de la Métropole ainsi qu'**une stratégie alimentaire de territoire**.

Comme l'a rappelé notre collègue, Françoise Cloteau, nous ne devons pas oublier le travail qui a été effectué par les communautés de communes du Sud Grenoblois et du Balcon Sud de Chartreuse sur ces questions.

La pleine utilisation des outils juridiques existants et un diagnostic de territoire pour protéger les espaces agricoles devront également être étudiés. Il faudra, le groupe l'a affirmé avec force, porter une attention particulière à la consommation de ces terres à des fins économiques. Nous devons nous efforcer de la limiter tant que les friches industrielles présentes sur nos communes ne feront pas l'objet d'une reconversion.

De manière plus transversale, il faudra veiller à intégrer cette stratégie agricole dans le futur projet de territoire de la Métropole, car, au-delà de la préservation de l'environnement, c'est notre indépendance et notre sécurité alimentaire qui sont en jeu.

Françoise Audinos
Vice-présidente à
l'agriculture, forêt
et montagne.





Jacques Nivon, président d'ADIS, a rappelé la nécessité de mettre davantage de moyens pour l'aide aux travaux des nouvelles cibles du dispositif. Les petites et moyennes communes sont en effet davantage concernées par les maisons individuelles et les copropriétés construites avant 1945.

Mur/Mur II : un nouveau dispositif pour nos communes mais...

Le dernier Conseil Métropolitain a permis d'en savoir plus sur la nouvelle mouture du dispositif mur/mur, qui avait permis la réhabilitation thermique de 4467 logements de copropriétés pendant le mandat précédent.

Dans le contexte actuel, avec un Plan Energie Climat qui préconise une réduction de 30% de la consommation d'énergie par habitants, Murmur sera renouvelé, et même porteur de nouvelles ambitions.

En effet, si le dispositif devrait permettre de rénover à nouveau 5000 logements de copropriétés construites entre 1945 et 1975,

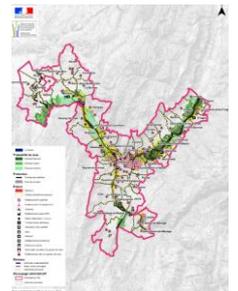
c'est également 5000 logements supplémentaires, et notamment les maisons individuelles, qui pourront bénéficier d'un accompagnement technique de la part de la Métropole. Cela représente de nouvelles opportunités pour les filières locales du bâtiment. Pour le groupe ADIS, l'élargissement des bâtiments ciblés par Mur/Mur constitue cependant une première étape. Au-delà de cet accompagnement, bien entendu nécessaire, de nombreux propriétaires ont besoin d'une aide directe aux travaux et cela devra être envisagé. Comme l'a annoncé Christophe Ferrari, la possibilité d'étendre le dispositif aux bâtiments publics de nos communes constitue un premier pas qu'il faut saluer.

PGRI : la Métro dit non !

Le Conseil Métropolitain a choisi, vendredi 3 avril, d'émettre un avis défavorable sur le **Plan Gestion Risques Inondation**, face aux nouvelles instructions de non-constructibilité dans une bande de 250M derrière les digues, qui pourraient remettre en cause des zones actuellement ouvertes à la construction.

Le groupe ADIS a partagé cette position, car même si les principes généraux de protection des populations du PGRI sont partagés, le manque de communication des services de l'Etat et l'impact en termes d'aménagement aurait des conséquences néfastes pour le développement du territoire métropolitain.

C'est ainsi que, de façon unanime, le Conseil Métropolitain a émis un avis défavorable, demandant une co-animation active entre l'Etat et la Métropole. Nous avons également demandé l'application d'une doctrine locale sur le territoire métropolitain pour prendre en compte les travaux de remise à niveau et de sécurisation des ouvrages de protection. Cela contribuera à mettre en place un mode de gestion pérenne et fiable. Le Président est, dans ce cadre, mandaté pour conduire une délégation métropolitaine avec les communes concernées auprès du Préfet de l'Isère pour évoquer cette problématique.



Permis de construire : l'inquiétude d'ADIS pour ses communes

Lors du dernier conseil métropolitain le groupe ADIS a souhaité exprimer son inquiétude pour les communes qui ne sont pas dotées de services instructeurs pour les permis de construire.

La loi ALUR prévoit, en effet, le désengagement de l'Etat (effectif au 1^{er} juillet 2015) et interpelle les intercommunalités afin de mutualiser ce service qui ne représente cependant pas une compétence.

La fin de la gratuité garantie par l'Etat aura des conséquences financières importantes pour les communes, qui pourraient payer entre 350 € à 500 € à l'acte. En conséquence, le groupe ADIS a demandé que la métropole avance rapidement sur ce sujet en mettant en place un service commun, déclinable selon les communes ayant des problématiques similaires, les maires et adjoints conservant leur rôle de proximité.

La question de la tarification (ou non) des actes se pose véritablement, aussi bien pour les communes que pour la Métropole, leurs finances interagissant entre elles.

Ces questions doivent, en tous les cas, être étudiées rapidement pour sécuriser l'action de nos collectivités en matière d'urbanisme.

Devant notre inquiétude, certainement partagée par des d'autres groupes politiques, Christophe Ferrari, Président de Grenoble Alpes Métropole a réaffirmé la nécessité de trouver un système le plus simple possible, tout en conservant la proximité que souhaite ADIS. Il a également assuré que la Métro serait « *en mesure de répondre aux petites communes au 1^{er} juillet* ».



Jean-Luc Poulet a plaidé en faveur d'un service centralisé au sein de la Métro « pour une instruction plus rapide, simplifiée et équitable sur l'ensemble du territoire ».

Rayonnement Métropolitain : ADIS demande une définition précise



Geneviève Balestrieri est intervenue lors des débats pour rappeler la nécessité d'approfondir la question d'une politique culturelle métropolitaine : « demain les équipements d'intérêt métropolitain seront transférés, avec eux, certainement des équipements culturels »

Le conseil métropolitain a dernièrement voté l'attribution de subventions pour soutenir plusieurs manifestations et événements qui participent au rayonnement de la Métropole. L'organisation du 3^{ème} semi-marathon Grenoble-Vizille, les créations de la Fabrique Opéra et, lors d'un prochain vote, les fêtes révolutionnaires de Vizille vont ainsi pouvoir bénéficier d'une aide importante.

La sélection de ces manifestations est le fruit d'une démarche entreprise par la Métro pour rationaliser la gestion de cette enveloppe, qui a abouti, saluons-le, à la création d'une commission d'attribution s'appuyant sur des critères d'éligibilité.

ADIS a tout de même demandé un affinement de ces critères pour qu'ils répondent au mieux à notre stratégie métropolitaine. Cela a également été l'occasion, pour notre groupe, de questionner l'assemblée sur ce que nous souhaitons faire

« rayonner » depuis notre territoire.

Il est primordial de ne pas concentrer tous les moyens sur les événements qui se déroulent dans les grandes villes. De nombreuses manifestations «intercommunales» font vivre nos territoires ruraux et attirent de nombreux Métropolitains Isérois. Ils contribuent, eux aussi, au rayonnement de la Métropole et à la construction de notre identité.

Par ailleurs, cette enveloppe budgétaire fait ressortir, une nouvelle fois, la question de la prise de la compétence culture par notre collectivité ; celle-ci intervenant déjà dans le domaine de la culture scientifique et technique.

Ces questionnements cruciaux ont ainsi été portés par le groupe ADIS, conscient des enjeux forts que la culture porte sur notre territoire : retombées sur l'économie locale, la cohésion sociale et bien évidemment, le rayonnement métropolitain.



Vu dans l'actualité



Un nouveau plan de relance pour Alpexpo, porté par la Métro et la Ville de Grenoble, a été dévoilé par Claus Habfast, président de l'équipement. Un passage en société publique locale (SPL), détenu par le secteur public, est prévu, avant de laisser la main à un acteur privé via une délégation de service public.



Christophe Ferrari était invité le vendredi 27 mars dans la commune de Vaulnaveys-le-Haut par le maire Jean-Yves Porta et ses adjoints, dont Jean Ravet et Anne Garnier, membres ADIS. Le président de la Métropole a ainsi pu découvrir la Friche-Vigne, propriété de la Métropole, ainsi que les projets de Générin-les Terrasses du Golf et du site de Prémol.



Le conseil métropolitain s'est réuni le vendredi 3 avril. La politique du logement et de l'habitat a été le thème le plus débattu, dans le cadre de la délibération sur le dispositif mur/mur II. Le refus du PGRI fut un autre moment fort de la séance, tout comme les discussions autour du PLUi et de l'instruction des permis de construire. Le prochain conseil se tiendra le 21 mai.



Christophe Ferrari poursuit ses visites des nouvelles communes de la Métropole avec la visite de Quaix-en-Chartreuse. Au menu : découverte de la station d'épuration « La roselière » avec le maire Pierre Faure et ses adjoints, ainsi que la visite de l'école et du chemin du Mas.



Le Centre d'Etudes Nucléaires de Grenoble a inauguré mercredi 15 avril les travaux de sa plate-forme photonique, qui permettra d'accueillir 260 ingénieurs et techniciens travaillant sur des technologies destinées notamment à l'éclairage LED, l'imagerie infrarouge ou encore l'énergie photovoltaïque. Le projet est financé par la Métro, la Région et la ville de Grenoble.



Michel Rebuffet Bresson, maire



Nicole Boulebsol Brié et Angonnes



Bernard Charvet Brié et Angonnes, maire



Danielle Mantonnier Champ sur Drac



Jacques Nivon Champ sur Drac, maire



Françoise Cloteau Champagnier, maire



Christophe Mayoussier Le Gua, maire



Jean-Noël Causse Herbeys



Raphaël Guerrero Jarrie, maire



Geneviève Balestrieri Jarrie



Jean-Pierre Villoud Mont St Martin, maire



Magdeleine Fasola Montchaboud, maire



Patrick Marron ND de Commiers, maire



Tonino Toia ND de Mésage, maire



Christiane Raffin Proveysieux, maire



Jean-Luc Poulet Quaix en Chartreuse



Mireille Bono St Georges de Commiers



Norbert Grimoud St Georges de Commiers, maire



Christian Masnada St Pierre de Mésage, maire



Cyrille Plénet Séchillienne, maire



Jean-Marc Gauthier Vaulnaveys le Bas, maire



Anne Garnier Vaulnaveys le Haut



Jean Ravet Vaulnaveys le Haut



Françoise Gerbier Venon, maire



Guy Jullien Veurey-Voroize, maire



Françoise Audinos Vizille



Jean-Claude Bizec Vizille, maire

Groupe ADIS – Agir pour un Développement Intercommunal Solidaire Lettre d'information n°4

La Métro / Le Forum
3, rue Malakoff
38 031 GRENOBLE Cedex 1
04 76 59 28 24